

# Enseignement supérieur

## L'avenir des IUT s'obscurcit

La création des instituts universitaires de technologies (IUT) en 1966 répondait à un double objectif : faciliter l'accès d'un nombre croissant d'étudiants à l'enseignement supérieur, et répondre aux besoins de l'économie en matière de « cadres intermédiaires ».

Aussi, les IUT ont-ils une mission d'insertion professionnelle courte (diplôme national universitaire de technologie - DUT - et licence professionnelle) et aussi une mission de promotion sociale pour des publics très diversifiés. À ces missions originelles, il faut ajouter la lutte contre l'échec en licence générale et des préoccupations accrues en matière d'aménagement du territoire. Les IUT délocalisés dans des villes petites ou moyennes sont de véritables acteurs du développement économique local à travers l'innovation et le transfert technologique en liaison avec la recherche universitaire pour trouver un équilibre économie/formation/innovation/recherche.

### L'organisation territoriale des IUT

2 À ce jour, les 643 départements des 115 IUT sont présents dans plus de 200 villes réparties sur tout le territoire. Les IUT constituent le fer de lance de la professionnalisation des universités. Ceux-ci ont formé des générations de techniciens supérieurs dont bon nombre occupent aujourd'hui des fonctions importantes au sein des entreprises, des administrations et des professions libérales.

Le système éducatif public et privé français propose aux jeunes et aux entreprises des formations techniques et technologiques professionnelles formant à des métiers intermédiaires (bac+2 et bac+3). Cette offre de formations (BTS et DUT) pilotée par les lycées et les IUT constitue un maillage territorial fort. C'est un élément essentiel de l'accès à l'enseignement supérieur et à la démocratisation des études supérieures. Du fait de leur définition nationale basée sur un référentiel 'métiers', il procure aux diplômés une réelle sécurisation de leurs parcours post-bac. Mais, des évolutions s'avèrent

aujourd'hui nécessaires, comme le souligne l'assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT). Il est indispensable de rendre plus cohérente l'offre de formations post-bac technologique, technique et professionnelle sur le territoire. Ce qui implique de réfléchir à la façon dont doivent être organisés les parcours de formation au niveau L pour des publics diversifiés, intégrant formation tout au long de la vie, individualisation des parcours, capitalisation, semestrialisation. Il faut, insiste l'ADIUT, se poser la question du pilotage du développement de ces formations dont les référentiels métiers/compétences/formation sont directement associés, afin de favoriser le développement du territoire, et associer au parcours de formation un parcours de réussite. Enfin, la réflexion doit porter sur la nécessité de conserver la définition nationale des formations et celle des compétences acquises tout en permettant l'adaptation aux contextes locaux.

### Les IUT sont en danger

En mai 2008, la fin du fléchage des moyens par le ministre est annoncée dans un contexte de forte évolution des universités. La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU) ne modifie pas le statut dérogatoire des IUT qui conservent, dans les textes, le statut et l'autonomie de gestion. Toutefois, du fait de certains dérapages, les IUT alertent sur les risques d'affaiblissement de la performance liés à une disparité des moyens alloués et à une perte de responsabilité. Conscients des nouveaux enjeux pour l'université et fondant leurs actions sur la notion de composante responsable contribuant aux objectifs de leur établissement, les IUT étaient pourtant prêts à accompagner et à faciliter l'évolution de leurs universités de rattachement. Aussi le réseau des IUT a-t-il proposé des mesures pour garantir le succès de cette évolution tout en conservant ce qui fait la force des IUT. Au mois de mars 2009, une circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche confirmait le péri-

### 4 Novembre 2009

Paris

- Audition sénatoriale  
La FMVM sera auditionnée sur le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales  
- La FMVM entendue par le représentant de la Cour des Comptes sur la réforme des juridictions financières

### 10 Novembre 2009

Paris - Conférence de presse  
Bruno Bourg-Broc et Christian Pierret représenteront la FMVM lors de la présentation de "Paroles d'élus" (tome 5) et du site [parolesdelus.com](http://parolesdelus.com), (partenariat France -Telecom Orange et associations d'élus).

mètre de l'autonomie de gestion des IUT et précisait la forme du dialogue de gestion. Malgré cette circulaire, la situation n'est pas satisfaisante à ce jour : les contrats d'objectifs et de moyens entre les IUT et leurs universités, pourtant validés par le ministre, peinent à se mettre en place. Et l'on constate une disparité importante des situations des IUT, une limitation de leur responsabilité et une déficience du dialogue de gestion avec certaines universités.

« Cette situation est grave car le réseau des IUT risque de se désagréger lentement et de façon hétérogène » s'alarme-t-on à l'ADIUT. « La perte d'identité qui en découlera remettra en cause la visibilité nationale du diplôme et l'efficacité même de chaque IUT. » Les IUT n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts en formulant des propositions constructives et ouvertes. Aujourd'hui, la discussion avec l'État et les universités ressemble à un dialogue de sourds... Les tensions vont croissant. Pourtant, la France a besoin d'une offre de formations post-bac cohérente et concertée, permettant de répondre, d'une part, aux besoins des jeunes de disposer en « proximité » des parcours de réussite et, d'autre part, aux attentes des entreprises. ■